

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur le recensement des chemins ruraux

Par une délibération du conseil municipal du 22 mai 2023, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 18 jours, se déroulant du 19 juin au 6 juillet 2023 à 12h00 est prescrite.

Caractéristiques principales du projet:

Le projet porte sur le recensement des chemins ruraux de la commune de Saint-Thurial, en vue du futur changement d'affectation de chemins d'exploitations en chemins ruraux. A titre substantiel, de régulariser le régime juridique de chemins régulièrement entretenus pendant de nombreuses années par la commune, leur conférant alors une présomption de fait d'appartenance au domaine communal. Puisqu'en effet, le recensement de ces chemins s'inscrit dans le projet de parc urbain végétal sur la commune. En effet, le but étant de créer une continuité entre les différents parcours pédestres, sentiers de randonnées, dans un projet de promotion du tourisme vert.

Désignation du commissaire enquêteur:

Le commissaire enquêteur est Madame Annick LIVERNEAUX ingénieure territoriale en retraite, désignée par le Maire de la commune de SAINT-THURIAL, Monsieur David MOIZAN en qualité de commissaire enquêteur.

Déroulement de l'enquête:

La commune de Saint-Thurial est désignée comme siège de l'enquête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier ainsi qu'un registre unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Saint-Thurial - 9 rue du Schiste Violet.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'enquête publique sera consultable :

- En mairie de Saint-Thurial aux horaires d'ouverture.

Observations du public :

Avant la clôture de l'enquête le 6 juillet 2023 à 12h00, les observations relatives au projet pourront être :

- Envoyées par courrier à la Mairie de Saint-Thurial, à l'attention de Madame Annick LIVERNEAUX, commissaire enquêteur à l'adresse suivante:

9 rue du Schiste-Violet 35310 Saint-Thurial
Mme LIVERNEAUX

Commissaire enquêteur

- Ou adressées par voie électronique à l'adresse e-mail suivante : mairie@stthurial.fr (en précisant l'objet du courriel: "enquête publique - chemins ruraux").

Les observations et propositions formulées par voie postale ou électronique sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et heure d'ouverture et après la date et heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures dans les lieux suivants :

- Le 19 juin 2023 de 9h30 à 12h en salle du conseil.
- Le 28 juin 2023 de 9h30 à 12h en salle du conseil.
- Le 6 juillet 2023 de 9h30 à 12h en salle du conseil.

Mise à disposition du rapport et des conclusions : En mairie

La personne responsable du projet est : Madame Laëtitia CITEAU, adjointe à l'urbanisme.